

DECRET N° 99-235 DU 10 NOVEMBRE 1999
Portant inscription au tableau d'avancement
des officiers de la Police Nationale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VISAS : Vu l'Acte Fondamental ;
Vu la loi n° 17/61 du 16 Janvier 1961, portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République du Congo ;
- DCF
DGAF
 Vu la loi n° 11/97 du 12 Mai 1997, portant organisation et fonctionnement des Forces Armées Congolaises ;
Vu l'ordonnance n° 31/70 du 18 Août 1970, portant statut général des cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
Vu l'ordonnance n° 2/72 du 19 Janvier 1972, portant intégration des services de sécurité au sein de l'Armée ;
- DBF
DGAF
 Vu l'ordonnance n° 11/76 du 12 Août 1976, modifiant les articles 6 et 7 de l'ordonnance n° 31/70 du 18 Août 1970 ;
Vu le décret n° 70/357 du 25 Novembre 1970, portant avancement dans l'Armée ;
Vu le décret n° 74/355 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de Défense ;
Vu le décret n° 84/936 du 25 Octobre 1984, portant création et organisation du Ministère de la Défense Nationale ;
- DGAF
MDN
 Vu le décret n° 84/938 du 25 Octobre 1984, portant organisation de la structure du Cabinet du Ministère de la Défense Nationale ;
Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 99/1 du 12 Janvier 1999, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 99/2 du 12 Janvier 1999, portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;



SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article 1er : Est inscrit au tableau d'avancement des officiers de la Police Nationale au titre de l'année 1999.

Pour le grade de Commandant
Sécurité

Capitaine EBATHA-FRANCK (Simphor)

DGFM

Article 2 : Le Ministre à la Présidence, chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera , publié au journal officiel .



Fait à Brazzaville, le 10 Novembre 1999

Par le Président de la République


Général D'Armée Denis SASSOY-NGUESSO

Le Ministre à la Présidence,
chargé de la Défense Nationale


ITIHI-OSSETOUMBA LEKOUNDZOU

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de
l'Administration du Territoire


Général de Brigade Pierre OBA

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget


Mathias DZON